Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Octobre 2022
N°226

http://ville-houssen.over-blog.fr
Distribué par les Conseillers Municipaux

Agenda octobre - novembre - décembre 2022

Mardi 18 octobre 2022 à 20h00, Mairie : Commission d'Urbanisme
Jeudi 20 octobre 2022, de 16h30 à 19h30, Mairie : Don du Sang
Lundi 31 octobre 2022, à partir de 19h00, Salle des Fêtes : Soirée Halloween des P'tits houssenois
Vendredi 04 novembre 2022, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Vendredi 11 novembre 2022, à 11h30, Place du Souvenir : Commémoration de l'Armistice de 1918
Mardi 15 novembre 2022 à 20h00, Mairie : Commission d'Urbanisme
Samedi 19 et Dimanche 20 novembre 2022, Salle des Fêtes : Bourse aux vêtements du FCOH
Vendredi 02 décembre 2022, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Samedi 03 décembre 2022, Place du Souvenir : 4ème Marché de Noël – Vente de sapins
Samedi 03 décembre 2022, Eglise : Concert de Noël de l'ensemble musicale « Espérance de Houssen » et « Echo de la Fecht d'Ingersheim »

AVIS À NOS JEUNES CITOYENS ÂGÉS DE 9 À 15 ANS

Tu as envie de t'impliquer dans la vie de ton village ? Alors rejoins la Commission Jeunesse !

La Commission Jeunesse regroupe les jeunes du village âgés de 9 à 15 ans.
C'est une commission consultative qui a pour objectif de favoriser le dialogue parmi et avec les jeunes du village à travers des activités ludiques, sportives ou culturelles.

La Commission Jeunesse, encadrée par Mme le Maire et son équipe municipale, a été mise en place en 2015 et a participé à de multiples manifestations (journée citoyenne, fête paysanne, règlement du terrain multisports, fête des Ainés, visite du dépôt d'incendie…).

Si tu es intéressé, tu peux t'inscrire :
- en Mairie, aux heures d'ouverture habituelles,
- par mail : accueil@mairie-houssen.fr,
- auprès de Mme Nadège HERZOG HOFFMANN, Adjointe au Maire, au 06.25.63.22.63.

La prochaine réunion aura lieu le **samedi 22 octobre 2022 à 11h00, en Mairie**.

Vous êtes les bienvenus !

DON DU SANG

Une collecte de sang aura lieu à la Mairie,
13 rue Principale,

Jeudi 20 octobre 2022
De 16h30 à 19h30

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN
SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2022

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové qui met fin à la mise à disposition des services de l'Etat aux communes pour l'instruction des autorisations liées au droit des sols, au plus tard le 1er juillet 2015,
Vu le Code de la fonction publique territoriale,
Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment l'article L 5211-4-2 qui dispose qu'en dehors même des compétences transférées, il est possible à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou a de ses communes membres de se doter de services communs, notamment pour l'instruction des décisions prises par le maire au nom de la commune,
Vu cette disposition combinée avec l'article R 423-15 du Code de l'urbanisme qui prévoit que les communes peuvent charger l'EPCI d'instruire les demandes d'autorisations et actes prévus au Code de l'urbanisme en matière de droit des sols et qui, permet donc d'envisager la création par Colmar Agglomération d'un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme,
Vu les statuts de Colmar Agglomération,
Le Conseil Communautaire, en date du 09 avril 2015, a adopté le principe selon lequel Colmar Agglomération, avec l'appui du service Application des Droits des Sols de la Ville de Colmar, instruirait les autorisations des communes de Colmar Agglomération (CA), de la Communauté de Communes Pays Rhin–Brisach (CCPRB), de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) ainsi que de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, le 04 septembre 2015.

Puis, une convention bipartite a été conclue entre Colmar Agglomération et chaque commune membre de Colmar Agglomération (hors Colmar et Andolsheim) et une convention tripartite a été conclue entre Colmar agglomération, chacune des communautés de communes susmentionnées et chaque commune adhérente.

Le service instructeur réalise ainsi, à ce jour, cette prestation pour 62 communes. Les conventions établies prennent fin le 31 décembre 2025.
Il est proposé de parachever ce dispositif dans le cadre de la mutualisation entre Colmar Agglomération et ses communes membres par la création d'un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme dénommé « service ADS ». Il s'agit pour Colmar Agglomération et ses communes membres de :

- Renforcer la qualité de l'instruction ;
- Rationaliser le service et opérer des économies d'échelle ;
- Rechercher une meilleure articulation entre planification et instruction ;
- Sécuriser juridiquement l'instruction.

La création de ce service commun s'inscrit donc dans une logique de solidarité intercommunale et de mutualisation des moyens, d'autant plus que Colmar Agglomération choisit la gratuité du service pour les communes adhérentes au service commun.

Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'adhésion qui détermine les modalités administratives, organisationnelles et financières du service commun ADS entre Colmar Agglomération et ses communes membres. La convention-cadre déterminera notamment :

- Les actes qui entrent dans le champ de ces conventions ;
- Les missions détaillées dans le cadre de la procédure d'instruction de ces actes, dévolues au service instructeur de Colmar Agglomération, aux communes et, le cas échéant, aux communautés de communes ;
- Les données informatiques devant être transmises par les communes à Colmar Agglomération pour permettre l'instruction de ces actes, les procédures et délais liés à cette transmission de données ;
- La situation des agents du service commun et les conditions d'emploi.

Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal**,
APPROUVE le projet de convention entre Colmar Agglomération et ses communes membres pour l'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de Colmar Agglomération ;
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération ;
DECIDE la résiliation d'un commun accord de la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme conclue le 24 décembre 2020.

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION « QUILLES 2000 HOUSSEN »

Par délibération du 07 juillet 2006, le Conseil Municipal a décidé de mettre à disposition de l'Association « Quilles 2000 Houssen » les locaux de la piste de Quilles pour les entraînements et les matchs.
Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette mise à disposition à l'identique.

Le **Conseil Municipal,**
DECIDE de renouveler la mise à disposition de l'Association « Quilles 2000 Houssen » du bâtiment destiné à la pratique du jeu de quilles sis 82 rue Principale, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction au maximum 3 ans, moyennant le paiement d'un loyer annuel et la prise en charge des frais de chauffage, d'électricité, d'eau et de téléphone par l'Association.
AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PROJET DE FUSION DES CONSISTOIRES REFORMES DE BISCHWILLER (67), STRASBOURG (67) ET DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES (68)

Madame le Maire expose que par courrier du 20 janvier 2022, la préfecture du Haut-Rhin a adressé aux maires des communes relevant de la circonscription territoriale du consistoire de Sainte-Marie-aux-Mines, un projet de fusion des consistoires réformés concernant les communes de Bischwiller (67), Strasbourg (67), et Sainte-Marie-aux-Mines (68).
En effet, l'organisation administrative de l'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine paraissant disproportionnée, le conseil syndical de l'EPRAL (Eglise Protestante Réformée d'Alsace et de Lorraine) a étudié l'opportunité d'une réorganisation consistant en la fusion des consistoires ci-dessus nommés…
Les assemblées des trois consistoires ont été consultées et se sont prononcées favorablement sur le principe de cette opération.
La mise en œuvre de cette fusion nécessite la modification de l'ordonnance du 26 octobre de 1899 qui implique notamment la consultation préalable des conseils municipaux de toutes les communes relevant des circonscriptions territoriales des trois consistoires concernés, conformément aux dispositions de l'article L.2541-14 du CGCT.
Dans les faits, cette fusion existe depuis de nombreuses années.

Le Conseil Municipal,
DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de fusion ci-dessus exposé.

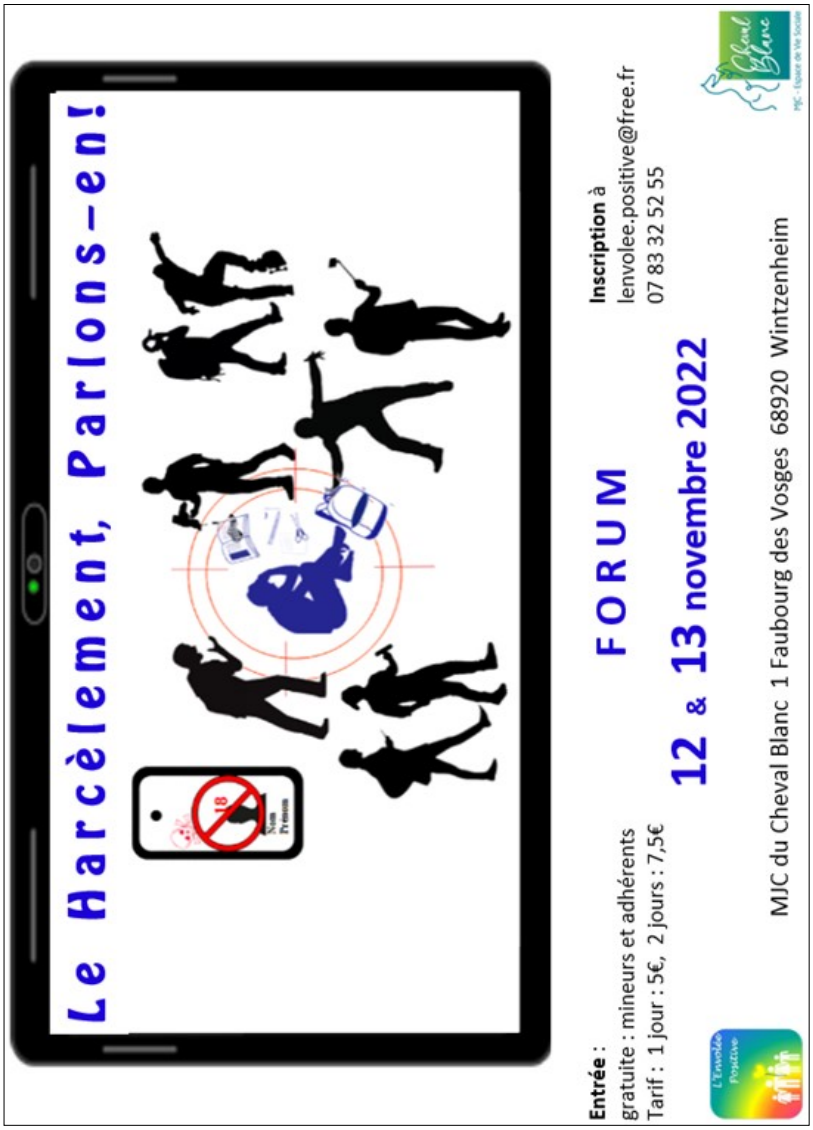

RENOUVELLEMENT DES CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS : N'ATTENDEZ PAS !!!

J'anticipe l'été : dès la rentrée, je refais mes papiers!

Respectez TOUTES les étapes

Astuce Les sites officiels et gratuits sont www.ants.gouv.fr et www.service-public.fr

1) Faire une PRÉ-DEMANDE EN LIGNE

https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne

⚠ Apportez le document de pré-demande le jour du rendez-vous en mairie de recueil.

2) Réunir TOUS les documents nécessaires

La liste des pièces à fournir en fonction de votre situation se trouve sur service-public.fr.

3) Prendre rendez-vous en mairie de recueil

Vous pouvez prendre RDV dans une des mairies équipées de France ou dans une des trente mairies équipées du Haut-Rhin (site de la préfecture>Démarches> passeport).

Astuce Profitez des créneaux ouverts jour après jour en consultant très régulièrement les sites Internet de prise de rendez-vous en ligne.

4) Annuler le RDV (en cas d'empêchement ou de tout autre motif)

Vous libérez ainsi une place précieuse pour un autre usager.

5) Venir au rendez-vous avec un dossier complet

Au moins 20 minutes avant le RDV. Un retard ou un dossier incomplet peut provoquer l'annulation pure et simple de votre rendez-vous.

6) Consulter régulièrement vos mails ou messagerie téléphonique

La mairie de dépôt peut vous contacter pour vous demander des compléments d'information. Votre demande sera retardée tant que vous n'aurez pas répondu.

Vous pouvez par ailleurs consulter en temps réel l'état de votre demande sur le site de l'ANTS rubrique CNI et passeport.

7) Retirer le nouveau titre et le conserver en lieu sûr

Les modalités de remise (avec ou sans rendez-vous) varient en fonction de la mairie de dépôt. Une vérification d'empreintes aura lieu pour tout usager âgé de plus de 12 ans.

Astuce Gardez votre passeport en sécurité et séparé de votre carte d'identité.

INFORMATION - CHASSE

La Société de Chasse de COLMAR HOUSSEN, dont le siège est 34 rue de Jebsheim à OSTHEIM, déclare :

Pendant toute la durée de récolte du maïs, du 15 septembre au 30 novembre, nous procéderons à des tirs de régulation des sangliers en accord avec les exploitants agricoles concernés.

Lots de chasse concernés :

- COLMAR : lots 4 et 5
  (lot 4 dit de Colmar-Houssen) ;
- OSTHEIM : lots 1 et 2.

Plus d'informations en Mairie.

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (de 15 à 64 ans) : 1 257 (source INSEE 2019)	**Juillet**	**Août**	**Septembre**
Femmes	**Chiffres non communiqués**	41	41
Hommes		57	52
Total		**98**	**93**
Demandeurs d'emploi indemnisables		79	75
Demandeurs d'emploi non indemnisables		19	18

LE

FOOTBALL CLUB OSTHEIM-HOUSSEN

ORGANISE

Sa 17ème
Bourse aux Jouets et Vêtements
Pour Enfants, Ados, Adultes

SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 NOVEMBRE 2022
DE 09H00 à 16H00
SALLE DES FETES
68125 HOUSSEN

Emplacements numérotés et limités Tables mises à disposition	
	Coût de l'emplacement 12€ la table de 180 cm

OUVERTURE DE LA SALLE A 7H45
pour l'installation des stands

Toute table non occupée à 8h30 sera mise à disposition d'une autre personne

Buvette, Pâtisseries, Petite Restauration

Pour tout renseignement et inscription :
Mme KELLER Marion au 06 06 68 19 62 ou par mail fcoh.evenements@free.fr
9 rue de Jebsheim 68150 Ostheim

Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessus accompagné du chèque au nom du FCOH.

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

PORTABLE ..... MAIL .....

Réserve une table à la bourse aux vêtements qui aura lieu soit :

Le Samedi 19 NOVEMBRE 2022 ☐

Le Dimanche 20 NOVEMBRE 2022 ☐ *(cocher le jour souhaité)*

Joindre obligatoirement une photocopie d'une pièce d'identité

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement

Date ..... Signature .....

Football Club Ostheim-Houssen
Association Sportive Inscrite auprès du Tribunal d'Instance de Saleux Vol. II/94 – Affiliation LGEF n°504182
Vestiaires et Stade Municipal – Club House – 40 Route de Colmar - 68150 Ostheim ☎ 03 89 47 86 15

INSCRIPTION EN MAIRIE

Les nouveaux administrés sont invités à se rendre en Mairie à l'occasion d'un changement de résidence, pour permettre l'accomplissement de diverses formalités : inscription sur liste électorale, convocation au recensement militaire, pré-inscription des enfants aux écoles, fête de Noël des aînés, etc…

Vous avez changé d'adresse en étant resté à Houssen ?
Merci de la signaler en Mairie également !

GUIDE DE PRÉVENTION CONTRE LES ARNAQUES

La vulnérabilité des consommateurs et des entreprises face à des manœuvres frauduleuses s'est accrue avec la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de la Covid 19.
Il est essentiel de maintenir une vigilance permanente en rappelant les attitudes réflexes qu'il convient d'adopter pour déjouer de potentielles arnaques.

À cette fin, les services de l'État et les autorités de contrôle s'associent et proposent des fiches préventives d'identification des principales fraudes, consultables à l'aide du lien suivant : https://www.economie.gouv.fr/files/files/2022/Guide-TF-actualise-1907.pdf?v=1658841542

Gymnastique Volontaire
De La Montagne Verte
Le sport santé : Un art de vivre pour tous

Pour la correspondance :
M. Murschel Martin, président
30 rue principale 68125 HOUSSEN
Tél : 03-89-23-15-45

La Gymnastique De La Montagne Verte

Reprendra ses activités

Le mardi 13 Septembre 2022
Le mardi pour les adultes
Au gymnase de la Montagne Verte
A Colmar de 19h à 20h

Le mercredi 14 septembre 2022 pour les enfants
Gym de 15h à 16h pour les 3 – 6 ans

Le mercredi 14 septembre 2022 pour les séniors
Gym de 14h à 15h à la salle polyvalente de Houssen

Le mercredi 14 septembre 2022 pour les adultes
Gym Pilate de 9h45 à 10h45 à la salle polyvalente de Houssen
Gym d'entretien de 19h30 à 20h30
A la salle panoramique d'Houssen

Le jeudi 15 septembre 2022 Gym Pilate
Le jeudi de 20h30 à 21h30
Dans la salle panoramique à Houssen

Le mardi 13 septembre 2022 pour la country
Le mardi de 20h15 à 22h

REJOIGNEZ-NOUS VITE

Ne pas jeter sur la voie publique

Marché de Nöel

Samedi 3 décembre 2022

Place du Souvenir

Vente de sapins par nos sapeurs-pompiers

Produits festifs et décoratifs par nos artisans locaux

Concert de Noel par la Musique Espérance

Pour toute participation, un bulletin d'inscription sera disponible dès le 24 octobre en mairie
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre M-Jo Fremy au 06 45 05 48 06

SUPER SOIRÉE HALLOWEEN

Organisée par l'association « Les p'tits Houssenois »

LE 31 OCTOBRE

A LA SALLE DES FÊTES

19H00 : CHASSE AUX BONBONS

20H00 : BOUM ET BUFFET D'ENFER !

Buffet participatif
Boissons offertes par l'association

Pour participer, il suffit d'adhérer aux « Ptits houssenois »
Renseignements au 06 14 48 93 16

Envie de vous investir pour vos enfants ?
Une association existe dans notre village

LES P'TITS HOUSSENOIS

Chers parents,

L'association Les P'tits houssenois a besoin de vous !

Notre association a été créée pour organiser des activités pour les enfants et créer du lien. Mais nos enfants ont grandi et aujourd'hui plusieurs membres de notre comité de direction souhaitent passer la main à une nouvelle équipe.

Pour que l'association puisse continuer à exister et si vous avez envie de vous investir et de poursuivre cette aventure pour vos enfants, venez nous rejoindre !

Contactez-nous par mail : lesptitshoussenois@outlook.fr

A très bientôt

L'équipe des p'tits houssenois

Nous proposons :

- de créer un lien entre les parents, de favoriser les échanges, de partager pour s'enrichir mutuellement
- que tous les enfants du village même ceux qui ne sont pas inscrits dans les écoles de la commune puissent rencontrer des enfants de leur âge pour pouvoir faire des activités tous ensemble
- de dynamiser la vie du village

Nos manifestations

- pique-nique estival
- sortie vélo
- après-midi jeux de société
- fête paysanne ou automnale
- soirée Halloween
- carnaval
- spectacles et loisirs

Vous pouvez nous aider :

- en adhérant à notre association et en versant une cotisation de 5€ par famille
- en participant aux événements organisés par l'association

CONCOURS DE DESSINS

DESSINE-MOI UN JOLI DESSIN DE NOËL

La Commune de Houssen organise son 3ème concours de dessin pour les enfants du village qui ont entre 3 et 15 ans (1 seul dessin par enfant).

3 catégories proposées : 3-6 ans, 7-10 ans, 11-15 ans.

Le principe du concours est le suivant :
Dessine ce qui te fait penser à Noël, avec des crayons de couleur, des feutres, des pinceaux, (tous moyens à ta disposition !), sur une feuille blanche ou colorée, de format A4.

Surprends-nous avec tes couleurs et dépose ton dessin en Mairie
avant le 30 octobre 2022, dernier délai.

Le jury se réunira la première semaine du mois de novembre pour désigner les meilleurs dessins selon les catégories (un gagnant par catégorie d'âge).
Les gagnants auront la chance de voir figurer leurs dessins dans un prochain S'Dorf Blät ainsi que sur la page Facebook de la Mairie de Houssen.
Mais surtout, cette année, ces 3 plus beaux dessins serviront à illustrer les invitations faites à l'occasion du repas de Noël des personnes âgées !

Une petite surprise sera distribuée aux 3 gagnants.
Les dessins seront ensuite exposés en Mairie.

N'oublie pas de joindre le bulletin de participation à ton dessin.

Les participants autorisent par avance que leur dessin fasse l'objet d'une exposition, que les dessins soient photographiés pour une diffusion dans le bulletin communal ainsi que sur les réseaux sociaux.

Bonne chance aux participants !

Pour plus d'informations : Nadège Herzog Hoffmann 06.25.63.22.63

BULLETIN DE PARTICIPATION

A joindre au dessin

Coordonnées du participant

Nom : .....
Prénom : .....
Age : .....
Téléphone : .....
Email : .....

Coordonnées du représentant légal

Nom : .....
Prénom : .....
Téléphone : .....
Email : .....

Autorisation parentale :
J'autorise la participation au présent jeu de l'enfant mineur dont les coordonnées figurent ci-dessus et dont je suis le représentant légal.

Fait à le

Signature du représentant légal